



PRATIQUE

## Racheter des trimestres manquants : à recommander dans certains cas seulement

Le rachat de trimestres est une opération coûteuse et pas toujours efficace. Nos conseils pour y voir clair.

Pour bénéficier d'une retraite à taux plein, il faut justifier d'un nombre précis de trimestres travaillés, par exemple 166 trimestres pour les personnes nées en 1956, 165 pour celles nées en 1954. Pour les actifs, ce compte est important, car il influe sur le montant de leur retraite de base et surtout sur celui de la complémentarité, qui « représente jusqu'à de 60 à 70 % de leur pension totale », souligne Pascale Gauthier, associée chez Novelvy.

### L'EFFICACITÉ DES RACHATS DE TRIMESTRES : CINQ CAS À LA LOUPE

ÂGE	SALAIRE BRUT ANNUEL	TRIMESTRES MANQUANTS (1)	RETRAITE AVANT RACHAT (2)	RETRAITE APRÈS RACHAT (2)	COÛT DU RACHAT	GAIN	GAGNANT AU BOUT DE (3)	RENDEMENT À 75 ANS (4)	RENDEMENT À 85 ANS (4)	INTÉRÊT DE L'OPÉRATION
38 ANS	102.000 €	11	3.736 €	4.236 €	27.049 €	13%	5 ANS	5,68%	6,89%	BON
49 ANS	190.000 €	8	4.542 €	4.911 €	26.224 €	8%	6 ANS	7,12%	8,64%	BON
51 ANS	110.000 €	28	3.094 €	3.163 €	41.136 €	2%	49 ANS	1,12%	1,60%	MAUVAIS
56 ANS	60.000 €	12	2.063 €	2.310 €	45.588 €	12%	15 ANS	0,80%	4,10%	MOYEN
61 ANS	60.000 €	20	2.854 €	3.339 €	49.596 €	17%	8 ANS	9,90%	11,70%	EXCELLENT

(1) Le nombre de trimestres achetés est limité à 12, le maximum autorisé. (2) Retraite mensuelle avant et après rachat. (3) Nombre d'années à la retraite pour récupérer le montant de l'investissement. (4) Il s'agit du taux de rendement interne, qui mesure le rendement final de cet investissement en prenant en compte tous les décaissements (rachat de trimestres) et les encaissements (retraite additionnelle suite au rachat) enregistrés entre la date de la demande de rachat et les 75<sup>e</sup> et 85<sup>e</sup> anniversaires du retraité.

IDÉ / SOURCE : CNAV ET MAXIMIS RETRAITE

À la veille de son départ à la retraite la personne âgée de 61 ans rachète 12 trimestres (le maximum autorisé) à 49.596 euros. Sa pension progresse alors de 17 %. Il lui faudra 8 ans pour récupérer sa mise de fonds. Le temps de retour sur investissement étant court (8 ans), le rendement de l'opération est excellent. Le rachat est donc gagnant. En revanche, ce n'est pas le cas de la personne de 51 ans. Elle devra attendre 49 ans pour récupérer sa mise. La rentabilité financière sera très mauvaise. Le rachat n'est pas souhaitable.

### 1 Reconstituer sa carrière

« Quelques années avant de prendre sa retraite, il faut reconstituer toute sa carrière professionnelle. Si le compte de trimestres n'est pas atteint, la loi alors offre la possibilité de se rattraper et de racheter des trimestres manquants », explique-t-on à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). Souvent, des trimestres manquent pour cause d'années incomplètes, par exemple lorsque le salarié a travaillé moins de quatre trimestres dans une année civile (CDD, petit salaire) ou au cours des années d'études supérieures. « Le rachat n'est pas systématique, tout dépend du projet de vie de chacun : la personne veut-elle partir à la retraite le plus tôt possible ou, au contraire, travailler le plus tard possible ? Travailler à mi-temps ou partir à l'étranger ? Toutes ces données influent sur la décision », affirme Emmanuel Grimaud, président fondateur de Maximis Retraite.

### 2 Mesurer le retour sur investissement

Vers la quarantaine ou la cinquantaine, le moment paraît opportun pour s'intéresser à cette option de rachat même si l'on est souvent obligé d'envisager plusieurs scénarios quant à l'évolution du système de retraite et de l'âge légal. Une fois le nombre de trimestres estimé ou connu, on est en mesure de savoir si le jeu en vaut la chandelle. Autrement dit, si l'argent dépensé pour récupérer quelques trimestres suffira à doper significativement la future pension, et surtout à quel horizon cette opération sera optimisée et

rentable. « Pour savoir si le rachat est gagnant, il faut mesurer le retour sur investissement et évaluer le rendement de cette opération », insiste Emmanuel Grimaud. Les résultats varient sensiblement selon l'âge de la demande, le niveau de salaire, le nombre de trimestres manquants, l'âge de départ à la retraite, le type de régime complémentaire, le coût du trimestre (voir tableau ci-dessus). « Les paramètres à prendre en compte sont tellement nombreux que c'est à chaque fois une analyse au cas par cas », assure Pascale Gauthier.

### 3 Choisir le bon moment

Quant au timing de l'opération, il influe sur le coût du trimestre. Ce dernier progresse avec la proximité de l'âge de la retraite et le niveau (élevé) de salaire. Selon le barème de la CNAV et notamment l'âge du rachat (entre 20 et 60 ans), les écarts de prix vont de 1 à 6. Par exemple, une personne âgée de 50 ans devra débours 3.353 euros par trimestre, 3.728 euros à 55 ans et 4.068 euros à 60 ans. « La facture peut vite devenir salée lorsqu'il faut racheter 5, 8 ou 10 trimestres », souligne François Laurentin, directeur de développement chez France Retraite.

### 4 Respecter les conditions

Selon la CNAV, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 30 juin 2010, les 29.350 rachats enregistrés ont porté sur 6,1 trimestres en moyenne. Pour mémoire, le rachat de trimestres obéit à plusieurs conditions : le rachat (toujours avant la retraite) n'est possible qu'une seule fois et limité à 12 trimestres. Le paiement s'effectue au choix en une ou en plusieurs fois. Entre 2 et 8 trimestres, les prélèvements mensuels s'échelonnent entre 12 et 36 mois ; de 9 à 12 trimestres, l'étalement va jusqu'à 60 mois. Enfin, la dépense est déductible du revenu imposable. LAURENCE BOCCARA